

HUMANITY DIASPO

Association déclarée

15 Rue de la Bûcherie
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association HUMANITY DIASPO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HUMANITY DIASPO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024

SOFIDEM & ASSOCIÉS SAS

Camille BANSILLON
Commissaire aux comptes
Associée

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

| ACTIF | Pages | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 |
|---|-------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| | | 12 mois | | | 12 mois |
| | | BRUT | AMORT PROV | NET | NET |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais de recherche et de développement | | | | | |
| Logiciels et Dépôt de marque | | 286 | 278 | 8 | 103 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Construction | | | | | |
| Matériels informatiques | | 5 653 | 2 930 | 2 723 | 2 688 |
| Mobilier | | 7 280 | 1 803 | 5 477 | 6 606 |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Biens reçus par legs ou donations | | | | | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Dépôts de garantie | | 5 904 | 0 | 5 904 | 4 460 |
| TOTAL 1 | | 19 123 | 5 011 | 14 112 | 13 857 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Stocks | | | | | |
| Marchandises | | | | | |
| Avances et acomptes fournisseurs | | | | | |
| Créances | | | | | |
| Personnel - Rem dues et Avances et acomptes | | 0 | 0 | 0 | 440 |
| Créances reçues par legs ou donations | | | | | |
| Sub à recevoir & Produits à recevoir | | 102 535 | 0 | 102 535 | 216 255 |
| Divers | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | | |
| Instruments de trésorerie | | | | | |
| Disponibilités | | 120 803 | 0 | 120 803 | 293 039 |
| Charges constatées d'avance | | | | | |
| TOTAL 2 | | 223 337 | 0 | 223 337 | 509 734 |
| TOTAL GENERAL | | 242 461 | 5 011 | 237 449 | 523 592 |



Bilan Passif

| PASSIF | Pages | 31/12/2023 12 mois | 31/12/2022 12 mois |
|--|--------------|------------------------------|------------------------------|
| FONDS PROPRES | | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | | | |
| Autres Fonds propres statutaires sans droit de reprise | | | |
| Fonds propres complémentaires | | | |
| Fonds propres avec droit de reprise | | | |
| Fonds propres statutaires | | | |
| Fonds propres complémentaires | | | |
| Ecart de réévaluation | | | |
| Réserves | | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| Réserves pour projet de l'entité | | | |
| Autres réserves | | | |
| Report à nouveau | | 58 | 7 881 |
| Résultat N-1 en attente d'affectation | | 0 | -11 382 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | | 4 821 | 3 559 |
| SITUATION NETTE | | 4 880 | 58 |
| Fonds propres consommables | | | |
| Subvention d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | | |
| TOTAL 1 | | 4 880 | 58 |
| FONDS REPORTES ET DEDIES | | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | | | |
| Fonds dédiés | | 92 143 | 294 887 |
| TOTAL 2 | | 92 143 | 294 887 |
| PROVISIONS | | | |
| Provision pour risques | | | |
| Provision pour charges | | 0 | 0 |
| TOTAL 3 | | 0 | 0 |
| DETTES | | | |
| Emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Avances et acomptes reçus | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 17 965 | 15 170 |
| Dettes des legs et donations | | | |
| Dettes fiscales et sociales | | 22 461 | 13 476 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | | |
| Instruments de trésorerie | | | |
| Produits constatés d'avance | | 100 000 | 200 000 |
| TOTAL 4 | | 140 426 | 228 646 |
| Ecart de conversion passif | | | |
| TOTAL GENERAL | | 237 449 | 523 592 |



Compte de Résultat

| COMPTE DE RESULTAT | REALISE 2023 | REALISE 2022 |
|---|----------------|----------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | 374 | |
| Ventes de biens et services | | |
| <i>Ventes de biens</i> | 35 | 0 |
| <i>dont ventes de dons en nature</i> | | |
| <i>Ventes de prestations de services</i> | 0 | 0 |
| <i>dont parrainages</i> | | |
| Produits de tiers financeurs | | |
| <i>Concours publics et subventions d'exploitation</i> | 65 837 | 69 278 |
| <i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i> | 0 | 0 |
| <i>Ressources liées à la générosité du public</i> | 55 277 | 13 961 |
| <i>Dons manuels</i> | 362 | 1 025 |
| <i>Mécénats</i> | 54 915 | 12 936 |
| <i>Legs, donations et assurances-vie</i> | 0 | 0 |
| <i>Contributions financières reçues</i> | 146 000 | 358 543 |
| <i>Reversements divers</i> | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | | 2 000 |
| Utilisations des fonds dédiés | 294 887 | 118 023 |
| Autres produits | 0 | 233 |
| TOTAL 1 | 562 410 | 562 038 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | | |
| Variation de stock | | |
| Autres achats et charges externes | 282 447 | 121 795 |
| Aides financières versées par l'entité | 0 | 0 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 1 862 | 950 |
| Salaires et traitements | 131 255 | 102 327 |
| Charges sociales | 44 396 | 32 648 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 3 097,25 | 1 212 |
| Dotations aux provisions | 0 | 0 |
| Reports en fonds dédiés | 92 143 | 294 887 |
| Autres charges | 2 659 | 4 441 |
| TOTAL 2 | 557 860 | 558 259 |
| Résultat d'exploitation | 4 550 | 3 778 |
| PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | | |
| Produits de participation | | |
| Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL 3 | 0 | 0 |
| Résultat financier | 0 | 0 |
| Résultat courant avant împots | 4 550 | 3 778 |



Compte de Résultat (suite)

| COMPTE DE RESULTAT | REALISE 2023 | REALISE 2022 |
|---|----------------|----------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | 350 | 0 |
| Sur opérations en capital | | |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| TOTAL 4 | 350 | 0 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion | 79 | 0 |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 0 | 0 |
| TOTAL 5 | 79 | 219 |
| Résultat exceptionnel | 271 | -219 |
| Participation des salariés aux résultats | | |
| Impôt sur les sociétés | | |
| TOTAL DES PRODUITS | 562 760 | 562 038 |
| TOTAL DES CHARGES | 557 938 | 558 478 |
| Résultat de l'exercice | 4 821 | 3 559 |

| | | |
|--|------------------|----------------|
| CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Dons en nature | 1 000 295 | 330 754 |
| Prestations de services en nature | 0 | 21 456 |
| Bénévolat | 74 280 | 23 234 |
| TOTAL | 1 074 575 | 375 444 |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Secours en nature | | |
| Mises à disposition gratuite de biens | 1 000 295 | 330 754 |
| Prestations en nature | 0 | 21 456 |
| Personnel bénévole | 74 280 | 23 234 |
| TOTAL | 1 074 575 | 375 444 |



ANNEXE
COMPTES SOCIAUX
31 décembre 2023

I- INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

Avant-propos

Humanity Diaspo est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à but non lucratif, humanitaire, de développement, TechForGood et féministe. Humanity Diaspo est indépendante de tout mouvement politique, religieux ou philosophique.

I.1 Objet social et moyens mis en œuvre

Objet social

L'association « Humanity Diaspo » a été créée en 2018 avec pour objet, le cas échéant en partenariat avec des entités locales, de soutenir les populations en situation de détresse, d'exil et de migration, de précarité, d'exclusion sous toutes ses formes. Elle promeut l'égalité femmes-hommes, notamment dans l'entreprise, le respect des droits humains et notamment des droits des femmes et des filles. Elle œuvre en faveur de l'accès à l'éducation, l'accès à l'eau, l'accès à la santé et à l'hygiène ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à des activités génératrices de revenus pour ces populations et notamment pour les femmes et les filles, favorisant ainsi, l'autonomisation des populations et le respect de la dignité humaine.

Humanity Diaspo agit en France et à l'étranger dans les limites prévues par les dispositions légales applicables, aussi bien dans des contextes de développement que dans des situations d'urgence.

Moyens mis en œuvre

Moyens financiers

L'association mobilise des subventions et des contributions financières passées avec des organismes publics / privés pour mettre en œuvre ses projets. L'association bénéficie également de dons numéraires.

Moyens humains

Les actions nécessitent une équipe compétente, impliquée et solidaire du projet Humanity Diaspo. S'y ajoutent des bénévoles qui assurent des fonctions supports indispensables, participent aux distributions gratuites ou interviennent ponctuellement à la demande, selon leur compétence.

Partenariats

L'association a noué de nombreux partenariats lui permettant notamment de disposer d'importants dons en nature ; cf. paragraphe lié aux contributions volontaires en nature.



1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par :

Nous avons été lauréat dans le domaine de la lutte contre la précarité hygiénique et menstruelle, pour la 3ème année consécutive en région Ile-de-France et cumulons ce soutien financier public, avec celui de la DREETS Grand Est, ce qui nous permet d'investir une nouvelle région dans notre programme de lutte contre la précarité des femmes et des étudiant.e.s.

Nous instaurons également des adhésions obligatoires avec un tarif spécifique pour nos bénéficiaires étudiant.e-s afin de les impliquer davantage dans nos actions. Cela s'inscrit dans une logique visant à faire en sorte qu'ils et elles soient des acteurs et actrices des projets, en étant à la fois bénévoles ponctuels et bénéficiaires de nos actions.

Nous sommes de plus en plus sollicitées par des entreprises pour organiser des journées de solidarité avec leurs collaborateur·rice·s et nos bénéficiaires. Nous avons décidé d'inclure ces journées dans notre modèle économique, afin de financer en partie les actions de solidarité (distributions alimentaires et hygiéniques) auprès des femmes en situation de précarité ainsi que des étudiant.e-s.

Ceci nous a permis d'augmenter nos ressources propres.

Nous avons été mobilisés sur plusieurs actions humanitaires d'urgence lors de tremblements de terre en Turquie, en Syrie et au Maroc.

Le projet au Maroc a bénéficié d'un financement spécifique de la part de nos partenaires et de dons dédiés. Cette action, toujours en cours en 2024, vise à soutenir les populations victimes du séisme qui vivent encore dans des conditions très précaires, voire insalubres.

L'impulsion de notre partenaire, le fonds L'Oréal pour les Femmes, nous a permis de nous développer à l'international. À la fin de l'année 2023, nous avons collaboré avec des actions locales en Tunisie qui œuvrent auprès des populations migrantes d'Afrique subsaharienne en situation d'exil. Ces populations vivent des situations très difficiles dans un contexte politique et social complexe qui ne favorise pas leurs droits et leur santé. Elles n'ont pas accès aux produits de première nécessité hygiéniques, menstruels et infantiles pour leurs bébés.

Sur le volet RH, nous maintenons la volonté de minimiser au maximum les frais de fonctionnement en mobilisant les entreprises et leurs collaborateurs pour du bénévolat. Cela nous permet de limiter les coûts RH et de financer les postes les plus stratégiques et fondamentaux pour la mise en œuvre de nos actions.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Nous avons pour ambition d'ancrer nos actions au sein de la région Grand Est courant 2024, avec plusieurs initiatives locales, et de lancer l'essaimage de ce programme en région PACA d'ici l'été 2024. En parallèle, nous continuerons nos actions de solidarité auprès des femmes en situation de précarité et victimes de violences au Maroc, en Tunisie et au Liban. Nous prendrons contact avec l'AFD afin de pouvoir soumettre des demandes de soutien financier pour nos projets internationaux à long terme.

Enfin, notre présidente aura cette année pour mission de devenir l'ambassadrice de notre organisation, afin de lever des fonds auprès des pays anglo-saxons et ainsi diversifier nos soutiens à l'international.



II- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

II.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

II.2 Changements de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé. Les comptes présentés au titre de l'exercice 2023 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2022.

II.3 Amortissements et immobilisations

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

| Rubrique | Mode | Durée |
|-------------------------|----------|-------|
| Logiciels | Linéaire | 3 ans |
| Matériels informatiques | Linéaire | 3 ans |
| Mobilier | Linéaire | 5 ans |

II.4 Autres créances et dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur enregistrée au bilan.

II.5 Fonds associatifs

Les fonds propres sont affectés à l'activité de l'association. Ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs à l'exception des apports octroyés avec un droit de reprise. Ils sont constitués par le cumul des apports et des excédents et déficits des exercices antérieurs.

II.6 Fonds dédiés

Les règles de comptabilisation des subventions et des contributions financières reçues pour la réalisation de projets spécifiques exposées sur la page suivante.



Lorsqu'une subvention annuelle ou une contribution financière reçue pour la réalisation d'un projet annuel spécifique inscrit dans les produits de l'exercice, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le financeur est inscrit en charges sous le compte 689 « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte 194 « Fonds dédiés Subventions » ou 195 « Fonds dédiés contributions financières », pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789 « Utilisations des fonds dédiés ». Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets.

Lorsqu'une subvention ou une contribution financière est relative à un projet pluriannuel, la quote-part de ressources liée aux engagements restant à réaliser au cours des années suivantes, est constatée dans le compte 487 « Produits constatés d'avance ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « produits constatés d'avance » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit des comptes de produits associés.

Lorsque des subventions ou des contributions financières sont dédiées à un projet défini, mais que celles-ci ne sont pas complètement utilisées, il est possible, en accord avec le financeur, de transférer la partie non réalisée sur un autre projet.

II.7 Engagements financiers

En application des nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 26 décembre 2018, l'association a valorisé les contributions volontaires en nature dont elle a été bénéficiaire au cours de l'exercice.

II.8 Rémunération des organes de direction

Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration de l'association n'ont pas perçu de rémunération, ni ne bénéficient d'avantages en nature.

II.9 Effectif moyen

Sur la période, l'équipe est composée :

- de 4 salariées ETP (moyenne de 8 mois sur l'année)
- de 5 stagiaires (moyenne de 4 mois sur l'année)



III-NOTES SUR LE BILAN

DÉTAIL DES COMPTES DE L'ACTIF

III.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31-12-2023 (Euros)

| | Valeurs brutes au 01/01/2023 | Augmentations | Diminutions | Valeurs brutes au 31/12/2023 |
|--------------------------------------|---------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 286 | 0 | 0 | 286 |
| Total 1 | 286 | 0 | 0 | 286 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Matériels informatiques | 4.035 | 1.618 | 0 | 5.653 |
| Mobilier | 6.990 | 290 | 0 | 7.280 |
| Total 2 | 11.025 | 1.908 | 0 | 12.933 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS | 11.311 | 1.908 | 0 | 13.219 |

III.2 Tableau de variation des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31-12-2023 (Euros)

| | Amortissements au 01/01/2023 | Dotations | Reprises | Amortissements au 31/12/2023 |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|----------|---------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 183 | 95 | 0 | 278 |
| Total 1 | 183 | 95 | 0 | 278 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Matériels informatiques | 1.346 | 1.586 | 0 | 2.930 |
| Mobilier | 382 | 1.419 | 0 | 1.803 |
| Total 2 | 1.728 | 3.005 | 0 | 4.733 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS | 1.911 | 3.100 | 0 | 5.011 |

NOTA - l'ensemble des dotations aux amortissements est calculé selon le mode linéaire.

III.3 Subventions et Produits à recevoir

Les subventions et produits à recevoir (soit 102.535 €) se composent des contributions financières et autres produits à recevoir décomposés comme suit :

- 100.000 € sur une convention de financement relative à l'exercice 2024 attribuée par le fonds de dotation « Mirova Foundation »
- 1.200 € de solde d'une subvention d'exploitation (CPAM 93),
- 1.335 € de solde sur des adhésions, de dons et d'autres produits.

ETAT DES CREANCES ET LEURS ÉCHÉANCES AU 31-12-2023 (Euros)

| Créances | Montant brut | Liquidité de l'actif | |
|---------------------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|
| | | Échéances à moins 1 an | Échéances à plus 1 an |
| Créances de l'actif immobilisé | | | |
| Dépôts Cautions | 5.904 | | 5.904 |
| Créances de l'actif circulant: | | | |
| Subventions & Produits à recevoir | 102.535 | 102.535 | 0 |
| TOTAL | 108.439 | 102.535 | 5.904 |

DÉTAIL DES COMPTES DU PASSIF**III.4 Fonds propres**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

| | Solde Ouv. Début d'exercice | Mouvements (+) / (-) | Affectation résultat N-1et N-2 | Solde à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Fonds associatifs | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Report à nouveau | 7.881 | 0 | -7.823 | 59 |
| Résultat n-1 en attente d'affectation (*) | -11.382 | | 11.382 | 0 |
| Résultat | 3.559 | 4.821 | -3.559 | 4.821 |
| Total | 59 | 4.821 | 0 | 4.880 |

(*) : le résultat 2021 a été affecté lors de l'AG statuant sur les comptes 2022.



III.5 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

| LIBELLE | A l'ouverture 2023 | Reports | Utilisations | Transferts | A la clôture 2023 |
|---|-------------------------------|----------------|---------------------|-------------------|------------------------------|
| Fonds dédiés / Subventions | 45.472 | 41.521 | 45.472 | 0 | 41.521 |
| Fonds dédiés / Contributions financières | 249.415 | 50.622 | 249.415 | 0 | 50.622 |
| Fonds dédiés en euros | 294.887 | 92.143 | 294.887 | 0 | 92.143 |

III.6 Dettes

Les dettes se composent de la manière suivante :

| Dettes (Euros) | Montant brut | Degré d'exigibilité du passif | | |
|--|---------------------|--------------------------------------|--------------------|-------------------------|
| | | Échéances à moins 1 an | Échéances | |
| | | | à plus 1 an | à plus 5 ans |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | |
| Avances et acomptes reçus clients | | | | |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés | 17.965 | 17.965 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 22.461 | 22.461 | | |
| Autres dettes | | | | |
| Produits constatés d'avance | 100.000 | 100.000 | | |
| TOTAL | 140.426 | 140.426 | 0 | 0 |

IV-NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1 Ressources

Au cours de l'exercice, l'association a reçu les financements suivants :

| Contributions (Euros) | Montant |
|------------------------------|----------------|
| Subventions | 65.837 |
| Contributions financières | 146.000 |
| Dons & Mécénats | 55.277 |
| Autres produits | 409 |



IV.2 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

➤ Dons en nature

Les dons en nature, de nature différente, regroupent notamment :

- Produits hygiéniques,
- Produits liés à l'alimentation infantile,
- Produits alimentaires courants.

Ces dons sont valorisés selon les modalités énoncées dans les conventions de partenariat signées entre l'association Humanity Diaspo et les prestataires.

Au titre de l'exercice 2023, le montant des dons en nature s'élève à 1.000.295 € ; à cela, s'ajoute 50.000 unités de marchandises non valorisées sur le plan monétaire issues de la société l'Oréal.

➤ Prestations en nature

L'association bénéficie de plusieurs mécénats de compétences. Ces prestations sont valorisées selon les modalités énoncées dans les conventions de partenariat signées entre l'association Humanity Diaspo et les prestataires.

Au titre de l'exercice 2023, le montant des prestations en nature s'élève à 0€.

➤ Bénévolat

L'association recense 1.285 bénévoles ayant contribué à hauteur de 4.952 heures valorisées à 74.280€ en 2023.

V- AUTRES INFORMATIONS

V.1 Engagements hors bilan donnés

L'exercice 2023 ne constate aucun engagement hors bilan donné.

V.2 Engagements hors bilan reçus

L'exercice 2023 ne constate aucun engagement hors bilan reçu.

V.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2023 ressort à 3.000 € HT.

